



L'apprentissage avec conduite supervisée est possible dès l'âge de 18 ans. Il concerne la catégorie B du permis de conduire. L'apprentissage comporte une 1^{ère} phase de formation initiale dispensée par l'auto-école (code de la route + 20 heures de conduite minimum), et une 2^{nde} phase de conduite supervisée avec un accompagnateur. Le choix pour la phase de conduite supervisée peut se faire après la formation initiale ou après avoir échoué à l'épreuve pratique de l'examen du permis.

**Les avantages :
formez vous à moindre coût et évoluer à votre rythme.**